

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation de la manifestation Carnaval des 2 rives - Du 20 février au 4 mars 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La 17<sup>ème</sup> édition du Carnaval des 2 Rives va se dérouler dès le 20 février jusqu'au 4 mars 2012 et s'installera comme chaque année au cœur des quartiers de l'agglomération les deux semaines précédant la parade grâce à des ateliers et des rencontres artistiques et culturelles animés par des intervenants professionnels, cette édition met à l'honneur le Pays Basque.

Cette année, le Carnaval est à nouveau organisée par l'association Parallèles Attitudes Diffusion, créée courant 1989, dont la vocation première est le développement de projets culturels intercommunaux pérennes.

Il s'agit d'un événement populaire, qui aboutit avec le grand défilé. Il vise à favoriser le rapprochement entre les habitants, les diverses classes sociales et les différentes tranches d'âge afin d'ouvrir un dialogue interculturel et de participer à la circulation des publics des deux rives.

La préparation de la grande parade se fait au travers de plusieurs ateliers :

- Musique avec Oreka Tx (Artistes basques invités pour l'édition 2012)
- Siestes Musicales (découverte des musiques du Pays Basque) avec Patrick Labesse (journaliste Le Monde)
- Danse avec Hamid Ben Mahi de la compagnie Hors Série de Bordeaux / Cie Mistral Est
- Arts Plastiques avec les Grandes Personnes (Aubervilliers), Ressourcerie Recup'R (Bordeaux) et Jacques Francheschini (Bordeaux)
- Formation professionnelle avec l'AFEPT Formation
- Cuisine avec des cuisiniers du Pays Basque et la table d'Hôtes (centre social et culturel de Lormont).

Ces ateliers ont plusieurs objectifs :

- créer certains des éléments qui composeront la parade : une fanfare éphémère, parade chorégraphique, marionnettes, structures mobiles,...
- impliquer les habitants des communes participantes dans ce projet : découverte de la Txalaparta (instrument de musique basque), des musiques traditionnelles basques et du Beatbox (création d'un genre unique entre le Beatbox et les percussions), Table d'Hôtes, création de costumes, ...

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Cenon (fiche action 43), de la Ville de Floirac (fiche action 36), de la Ville de Lormont (fiche action 41) et de la Ville de Bassens (fiche action 36).

La Communauté Urbaine a été sollicitée pour un soutien financier de 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 209 420€ répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Charges	84 016	Etat	87 000
Services extérieurs	12 640	CRA	30 000
Autres services extérieurs	46 211	CG33	27 410
Charges de personnel	56 317	CUB	15 000
Frais généraux	10 236	Communes	50 010
<b>TOTAL</b>	<b>209 420</b>		<b>209 420</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la manifestation Carnaval des 2 Rives relève de la catégorie des événements métropolitains,

### **DECIDE**

**Article 1 :** il est attribué une subvention de 15 000 € à l'Association Parallèles Attitudes Diffusion pour l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du Carnaval des 2 Rives qui aura lieu du 20 février au 4 mars 2012.

**Article 2 :** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 MAI 2012**

**PUBLIÉ LE : 4 MAI 2012**

Mme. FRANÇOISE CARTRON